

RÈGLEMENT ET INFORMATIONS 5^e ÉDITION SAN GIORGIO TRAIL

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

- a) Chaque participant court à ses propres risques. L'état de santé doit être optimal, et chaque participant doit être capable de couvrir un dénivelé d'environ 900 mètres et posséder les compétences techniques pour affronter une descente très exigeante.
- b) L'organisateur de la course décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de malaises. Une équipe médicale SAM et les pompiers de Mendrisiotto seront présents à des points stratégiques du parcours pour apporter leur soutien.
- c) Chaque participant doit disposer d'une couverture santé et assurance qui couvrent, si nécessaire, les frais de transport en ambulance ou en hélicoptère.
- d) Chaque participant doit intervenir en cas de malaise d'un concurrent et informer rapidement le service d'ambulance sur place au numéro 144.
- e) Chaque participant doit se conformer aux règles antidopage disponibles sur le site www.antidoping.ch.
- f) Les écouteurs ne sont pas autorisés. Les participants de moins de 15 ans ne sont pas admis.
- g) Les bâtons sont autorisés.
- h) Chaque participant doit avoir un téléphone portable avec lui pour les cas d'urgence.
- i) Chaque participant doit respecter le parcours balisé et suivre les indications des volontaires présents sur le parcours. Toute violation pourra entraîner une disqualification.
- j) La course se tiendra par tous les temps.
- k) Chaque participant doit porter le dossard de manière visible.
- l) Chaque participant recevra son dossard sportif dans l'espace prévu sur l'esplanade des écoles secondaires de Riva San Vitale. Retrait des dossards uniquement le dimanche entre 9h00 et 10h45. Le sac de course sera remplacé par un pack numérique.
- m) Chaque participant pourra remettre un seul sac de taille raisonnable (étiqueté avec son numéro de dossard), qui sera conservé jusqu'à l'arrivée. Le sac ne doit pas peser plus de 5 kg. Les organisateurs ne sont pas responsables des éventuels dommages ou pertes des objets personnels déposés.
- n) Le parcours, long de 11 km, comprend un seul point de ravitaillement. Les participants doivent être conscients qu'avant et après ce point, il n'y aura pas d'autres ravitaillements. À l'arrivée, des boissons et de la nourriture seront fournies.
- o) Des douches, toilettes et vestiaires seront disponibles dans la salle de sport adjacente aux écoles secondaires.
- p) L'inscription comprend le ravitaillement, les boissons et un fruit à l'arrivée, ainsi qu'un repas à l'arrivée qui se tiendra sur l'esplanade des écoles secondaires ou à l'intérieur en cas de mauvais temps.

q) Le départ de la course est prévu à 10h45 à Riva San Vitale (la zone de départ sera indiquée), entre la Via Settala et la Via Motta. Pour la catégorie Dog Trail, les conducteurs et les chiens partiront à 10h30. Voir le règlement Dog Trail séparé.

r) Le temps maximal pour terminer la course est de 3 heures. La remise des prix aura lieu sur l'esplanade des écoles secondaires à Riva San Vitale à 14h00.

s) Les contestations concernant le classement peuvent être exprimées dans les 30 minutes suivant leur publication (en ligne et affichée sur place).

t) Des prix en nature seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie (8 catégories : ASTI U20, M20, M40, M50, M60 et W, W40, W50, ainsi que les 3 premiers U/W pour le Dog Trail). La course fait partie du championnat Coppa Trail ASTI. Les athlètes titulaires d'une carte ASTi Trail seront inscrits dans une base de données ASTi pour l'attribution éventuelle de points et de prix. Les participants doivent toutefois s'inscrire individuellement aux courses avec la mention « carte ASTi ». En l'absence de cette mention, les points pour la Coppa ne seront pas attribués.

u) Les organisateurs supposent que chaque inscrit a pris connaissance du présent règlement officiel et accepte toutes ses conditions.

v) Annulation de l'inscription : Aucun remboursement n'est prévu pour les participants qui annulent leur inscription. Chacun peut souscrire une assurance annulation de son propre chef auprès de l'assureur de son choix. En cas de présentation d'un certificat médical valide au moins 10 jours avant l'événement, l'organisateur se réserve le droit d'évaluer un remboursement ou de reporter l'inscription à l'édition suivante. En cas de remboursement, le montant payé sera restitué, déduction faite des frais de transaction, via le même moyen de paiement utilisé.

w) Après la clôture des inscriptions en ligne, conformément au règlement ASTI, les éventuels dossards sportifs restants attribués sur place ne seront pas nominatifs ni chronométrés, et les participants ne seront pas classés.

z) Les participants acceptent la divulgation de leurs données personnelles (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, adresse e-mail) aux partenaires (par exemple, pour des services photographiques et vidéos), sauf opposition envoyée par e-mail à info@sporteventsticino.ch. Les participants consentent également à l'utilisation par l'organisateur des images (photos et vidéos officielles) liées à l'événement à des fins promotionnelles (site internet, flyers, réseaux sociaux), sans revendication de droits.